

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
**COMMUNE DE
SAINT-MAURICE**

Nombre de conseillers élus :

11

Conseillers en fonction :

11

Conseillers présents :

11

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2025
Acte n° DEL-10022025-00

Convocation du 06/02/2025

Sous la présidence de M. Jean-Marc WITZ, Maire,

Membres présents : Mmes et Mrs, Marielle KNECHT, Vincent LEIBEL, Frédéric HEINRICH, Jean Philippe HOLWEG, Martial BURGER, LORBER, Marie Aude HELD, Cécile EVRARD, Joëlle BREG, Nadine Cros, Béatrice LORBER-ACKERMANN

Membres absents excusés : 0

Secrétaire de Séance : Joëlle BREG

=====

01 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu de la réunion du 21 novembre 2024

02 Mise en place d'une nouvelle chaudière

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes pannes du chauffage qu'il y a eu depuis plusieurs années.

M. le Maire expose au Conseil Municipal le rapport du chauffagiste MLC Chauffage de Valf sur l'état critique de la chaudière : Installation partiellement défectueuse au départ et incompatibilité du combustible.

Accusé de réception en préfecture
067-216704270-20250213-DEL-10022025-00-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

M. le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise MLC Chauffage de Valf d'une nouvelle chaudière qui s'élève à 41 000€ TTC soit 34 161.67€ HT. Le choix de MLC est dicté par l'acceptation de ce dernier (le seul) à venir nous dépanner.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à cet effet aux demandes de subventions, à savoir :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Mise en place de la nouvelle chaudière	34 161.67€	100%	AIDES PUBLIQUES		
			ETAT : dotation de l'équipement des territoires ruraux (DETR)	17 764.07€	52%
			DEPARTEMENT CeA Fond Communal Alsace	9 565.27€	28%
			SOUS-TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	27 329.34€	80%
			AUTO-FINANCEMENT Fonds propres	6 832.33 €	20%
			SOUS-TOTAL DE L'AUTO-FINANCEMENT	6 832.33 €	20%
TOTAL DEPENSE	34 161.67€	100%	TOTAL DES RESSOURCES	34 161.67€	100%

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOIX :

- **APPROUVE** le remplacement de la chaudière,
- **ACCEPTE** la proposition de la société d'un montant de 34 161.67 € HT soit 41 000 € TTC.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-joint,
- **CHARGE le Maire de toutes les modalités liées à cette décision**
- **AUTORISE le Maire à solliciter des subventions**
- **AUTORISE Le Maire à signer toutes pièces.**

Saint-Maurice, le 11/02/2025

Le Maire :
Jean Marc WITZ

Le secrétaire de séance
Joëlle BREG

Accusé de réception en préfecture
067-216704270-20250213-DEL-10022025-00-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025